



La séance ordinaire du conseil communautaire de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher aura lieu le :

**Mercredi 29 septembre 2021 à 19 h 00 à Lignières
Centre Socio-Culturel – Rue de l'Ange Blanc**

Réunion en présence du public en nombre limité à 10 personnes

Il sera veillé collectivement au strict respect des mesures sanitaires lors de cette assemblée
(**port du masque obligatoire – distanciation physique – désinfection au gel hydroalcoolique**)

Veillez agréer, l'expression de ma considération distinguée.

Le président, Dominique BURLAUD

Ordre du jour :

19h00 : présentation des rapports d'activité annuels 2020 du service de l'assainissement collectif en Délégation de Service Public par le délégataire

Délibérations

- Délégation de Service Public du service de l'assainissement collectif – rapports annuels du délégataire – exercice 2020
- Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement (RPQS) – exercice 2020
- Budget général : créances éteintes
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022
- Renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC)
- Création de postes pour accroissement temporaire d'activités : Enfance Jeunesse
- Remboursement de frais d'hospitalisation d'un agent dans le cadre d'un accident de trajet domicile-travail
- Attribution de subventions culturelles
- Fonds de concours de voirie à la commune de La Celle-Condé
- Consultation du marché d'assurance statutaire du personnel intercommunal
- Consultation du marché de construction d'un hangar sur l'aérodrome de Châteauneuf-sur-Cher à Serruelles
- Demande de subvention DETR : ouvrages d'art
- Renouvellement de la signalisation d'animation par APRR – participation financière de la communauté de communes
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : délégation de signature au Président

Divers

Châteauneuf-sur-Cher, le 22 septembre 2021